



Fiche informative sur l'action 2014-2015

pasi@ac-nancy-metz.fr

Titre de l'action :
Préfet des études.
Nom, adresse postale, mél et numéro de téléphone de l'école ou de l'établissement (préciser la circonscription pour une école) :
SEP Blaise Pascal Rue Paul Ney 57608 FORBACH cedex ce.0570030Y@ac-nancy-metz.fr 03 87 29 31 82
UAI de l'école ou de l'établissement :
0570030Y
Site internet de l'école ou de l'établissement :
www.bpascal-forbach.fr
Souhaitez-vous présenter cette action au prix académique de l'innovation 2015 (sous réserve que l'action soit effectivement mise en œuvre) ?
oui
Votre action est-elle une innovation ? Une expérimentation au titre de l'article 34 ? Une expérimentation relevant d'un autre cadre (précisez) ?
INNOVATION

Préciser comment vous allez évaluer votre action (objectifs, modalités et indicateurs)
(2000 caractères maximum) :

La démarche est basée sur des bilans intermédiaires réguliers, toutes les trois semaines, à travers la cellule de veille. Ces bilans permettent de faire le point sur les actions et dispositifs mis en place et de les réguler pour répondre au plus près aux besoins des élèves.

Plusieurs indicateurs permettent de juger de l'efficacité des réponses apportées aux différents besoins :

- les absences/retards,
- les incidents en classe : communication interne via l'ENT révélant les problèmes d'ordre éducatif,
- le contact avec les familles (aspects quantitatif et qualitatif),
- les résultats scolaires.

Date de création de cette fiche :

Le 27 juin 2015.

Date du début de votre action :

Septembre 2015.

Durée prévue (nombre d'années scolaires) :

Action reconduite sur l'année 2015-2016.

Quels documents allez-vous produire ? Préciser la nature (écrit, diaporama, vidéo, son...) :

Documents écrits : la fiche informative accompagnée d'exemples d'outils proposés pour répondre aux besoins de certains élèves.

Avez-vous une URL à communiquer pour retrouver ces documents (à défaut ce sera celle de votre article sur le site du PASI) ?

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/pasi/spip.php?article1089>

Résumer votre action en une centaine de mots maximum, soignez précis et attractif, cette description doit être accessible à tout public :

L'action du préfet des études permet d'assurer le lien entre les pôles pédagogique, éducatif et la relation aux familles. Il représente le pivot d'une action collective qui vise à faire émerger de nouvelles dynamiques pour assurer une meilleure transversalité des prises en charge des élèves. Les réflexions initiées au sein des cellules de veille permettent de mettre en place des actions et des dispositifs adaptés aux besoins spécifiques des élèves.

Nom et prénom de la personne contact :	CHOUIKH Amelle
Fonction :	Professeur EPS - Préfet des études
Numéro de téléphone :	06 98 18 90 36
Mél :	amellec@aol.fr
Site en ligne (adresse de l'article du site du PASI consacré à votre action) :	
http://www4.ac-nancy-metz.fr/pasi/spip.php?article1089	
Dans quelle(s) catégorie(s) s'inscrit votre action (n'en conserver que 2 au maximum, effacer les autres) ?	
<ul style="list-style-type: none"> - climat scolaire serein - pilotage pédagogique et éducatif de l'école ou de l'établissement 	
Constat à l'origine de l'action :	
Les enseignants ont à faire face dans leur classe à une grande hétérogénéité multiple : hétérogénéité au niveau du comportement en classe et du respect des autres, au niveau de l'attitude face aux apprentissages, au niveau des difficultés scolaires rencontrées... Cette hétérogénéité multiple pose problème dans la gestion de la classe et dans la proposition de stratégie d'enseignement efficiente.	
Objectifs poursuivis :	
L'objectif principal est d'assurer une meilleure transversalité des prises en charge des élèves, et de proposer ainsi un accompagnement (qu'il soit éducatif et/ou pédagogique) adapté aux besoins particuliers des élèves ciblés.	
Nombre d'élèves et niveau(x) concerné(s) :	
Tous les niveaux sont concernés. Une cellule de veille hebdomadaire est proposée par niveau, et se centre sur les besoins les plus urgents à traiter.	
Décrivez votre action (de façon à compléter le résumé) :	
L'action du préfet des études permet de se positionner en complémentarité des autres personnels et de permettre un lien entre les différents maillons de la chaîne : de la réflexion de l'équipe de pilotage jusque dans la classe.	

Il intervient dans chaque cellule de veille et participe à l'analyse des besoins particuliers des élèves et à la réflexion sur les actions et dispositifs à mettre en place. Si cette réunion hebdomadaire permet un temps d'échange et est force de propositions, l'action du préfet des études est continue sur toute la semaine : prise de contact avec les familles ou autres partenaires, tutorat, suivi scolaire des résultats (AP et réussite scolaire), collaboration avec des partenaires extérieurs...

Modalités de mise en œuvre de l'action :

Un temps fort : la cellule de veille, qui permet une organisation de la réflexion et des actions autour de trois axes.

Et des actions en continu pour assurer un accompagnement soutenu des élèves ciblés et répondre à leurs besoins spécifiques.

Premier axe : INFORMATION

Le but est de développer les liens et de diffuser les informations

Une information qui circule dans les deux sens et permet de faire l'aller-retour entre les enseignants et l'équipe de direction.

⇒ les collègues font remonter au préfet les problèmes rencontrés avec certains élèves (proposition en début d'année d'une fiche outil " suivi de l'élève " - cf annexe 1).

⇒ ces besoins sont traités en cellule de veille - réflexion autour des actions et dispositifs adaptés à mettre en place.

⇒ les actions et dispositifs ciblés pour chaque élève sont mis en ligne dans le bilan hebdomadaire. Le bilan de chaque cellule de veille est mis en ligne via l'ENT, de façon hebdomadaire, et propose un bilan par élève toutes les trois semaines.

Donc, il existe dans un premier temps une identification des besoins des élèves ciblés par l'équipe administrative et par les enseignants (croisement des données), puis un traitement de ces besoins et un retour d'information par des bilans intermédiaires.

Deuxième axe : ACTIONS / DISPOSITIFS mis en place

L'équipe de direction (proviseur, proviseur adjoint), le CPE et le préfet des études proposent des actions et dispositifs adaptés aux besoins des élèves.

Les dispositifs internes sont : **la réussite scolaire, le travail avec les AP, le SAS** (dispositif interne ciblant des élèves " décrocheurs "), **rencontre avec le COP, avec les infirmières, avec le CPE.**

Mise en place d'un interlocuteur privilégié par élève/par famille, et proposition de tutorat.

Chaque élève ciblé est suivi par un personnel (proviseur, proviseur adjoint, préfet des études, CPE) sur l'ensemble de l'année scolaire.

La relation aux familles ou personnes relais est aussi un point fort de notre action. L'objectif est d'une part d'établir et de maintenir une communication avec la famille, et d'autre part d'établir une relation constructive. Cela passe par des prises de rendez vous avec les familles et le maintien de la communication grâce aux appels téléphoniques. Il s'agit ici d'informer également la famille des progrès de son enfant, et de ne pas rester que dans une communication signalant les écarts, ou les manques. Quand le lien aux familles est difficile, des personnes relais sont sollicitées : entraîneurs de club, éducateurs AIPS, assistante sociale...

Troisième axe : DIFFUSION D'OUTILS

Pour impulser de nouvelles dynamiques et/ou accompagner les pratiques enseignantes, la diffusion d'outils pour certains élèves est proposée (exemple 1: fiche d'accompagnement d'un élève dysphasique - annexe 2 /exemple 2 : démarche d'accueil des élèves absentéistes à leur retour - annexe 3).

Pas assez de recul pour en juger et centration encore trop importante sur le pôle éducatif.
Quels effets avez-vous constatés sur les pratiques des enseignants ?
Pas assez de recul pour en juger.
Quels effets avez-vous constatés sur le leadership et les relations professionnelles ?
Pas assez de recul pour en juger.
Quels effets avez-vous constatés sur l'école, l'établissement ?
La mise en place de la cellule de veille hebdomadaire et la diffusion des informations, dispositifs, bilans apportent une nouvelle dynamique. Dynamique qui trouve son prolongement dans les travaux de groupe et réflexions initiées lors des conseils pédagogiques, avec des thématiques telles que : le suivi des élèves, l'accompagnement personnalisé, l'évaluation, la prise en charge de comportements inadaptés.
Quels effets avez-vous constatés plus généralement sur l'environnement ?
Pas assez de recul pour en juger.
Souhaitez-vous communiquer une réussite particulière à l'extérieur ?
Avis du chef d'établissement ou de l'IEN :
Action essentielle, généralisée au LGT et à la SEP, pour lutter contre le décrochage scolaire.

Indexation de l'action

Mise en œuvre de l'action	- par une équipe élargie : interdisciplinaire et/ou inter catégorielle
Pilotage de l'action	- un chef d'établissement/directeur d'école avec une distribution de rôles (délégués) et une régulation collégiale
Typologie de l'évaluation de l'action	- sur les élèves (satisfaction, acquisition, compétence...) - sur la coopération avec les partenaires du système éducatif (parents etc.) - sur l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement

Typologie des modalités d'évaluation de l'action	- une évaluation interne intégrant l'analyse des acquis des élèves
Typologie de l'accompagnement (qui est accompagné ?)	- l'équipe
Typologie de l'accompagnement (qui accompagne ?)	- le Cardie (un membre du PASI)
Typologie de l'accompagnement (quel type d'accompagnement ?)	- aide technique (aide à la rédaction de bilan, formation à l'utilisation d'un outil etc.)
Liens avec la recherche. Sur quelle thématique ?	- non

Thématiques (classification du [DRDIE](#))

SOCLE COMMUN ET PERSONNALISATION DES PARCOURS	
Prévention du décrochage scolaire	1.9
Accompagnement des sorties sans diplôme	1.10
Prise en charge de la difficulté scolaire	1.13
LYCEE	
Orientation dont orientation active (Ambition, liaisons secondaire/supérieur, filières d'excellence)	2.8
Aide individualisée (accompagnement personnalisé)	2.10
Prévention du décrochage scolaire	2.11
Prise en charge de la difficulté scolaire	2.12

VIE SCOLAIRE, ETABLISSEMENTS ET PARTENARIATS EDUCATIFS	
Relations avec les parents	3.4
Réponse aux besoins éducatifs particuliers des élèves	3.5
Climat dans l'établissement (absentéisme, tenue de classe, prévention des violences et discriminations égalité filles-garçons)	3.6
Organisation de la « vie scolaire » (préfet des études...)	3.7

Mots-clés (indexation PASI-CARDIE)

STRUCTURES	MODALITES DISPOSITIFS	THEMES	CHAMPS DISCIPLINAIRES
Lycée professionnel	Accompagnement scolaire Dispositifs relais Individualisation Partenariat Tutorat	Comportements de rupture Difficulté scolaire (dont lutte contre le décrochage) Orientation Vie scolaire	Interdisciplinarité Vie sociale et professionnelle